

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5596**

commune (s) : Jonage

objet : Grand parc de Miribel-Jonage - Poste de chargé de mission politique de la ville - Fonds de concours à la Segapal - Convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

**Bureau du 8 octobre 2007****Décision n° B-2007-5596**

commune (s) : Jonage

objet : **Grand parc de Miribel-Jonage - Poste de chargé de mission politique de la ville - Fonds de concours à la Segapal - Convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 de l'agglomération lyonnaise, le contrat urbain de cohésion sociale du grand parc Miribel-Jonage a été signé le 27 juin 2007. Il engage l'Etat, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, la Communauté urbaine, la caisse d'allocations familiales de Lyon, le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (Symalim) et la société d'économie mixte pour la gestion et l'animation des équipements de plein air et de loisirs du parc de Miribel-Jonage (Segapal). Ce contrat fixe le cadre des opérations menées par le grand parc en direction des publics habitant les quartiers prioritaires de l'agglomération. Il prévoit pour 2007-2009 :

- le développement de l'écocitoyenneté à travers tous types de supports : sportif, ludique, culturel, scientifique et technique, etc.,
- le développement d'un volet culturel,
- la poursuite des actions d'insertion,
- l'amélioration de la sécurité par la consolidation des dispositifs de prévention et de sécurité,
- l'amélioration de l'accessibilité, des circulations et des équipements de loisirs.

Pour répondre à ces objectifs, le contrat précise que l'Etat et la Communauté urbaine confirment leur volonté de voir se poursuivre la mission de coordination des actions inscrites dans le cadre de la politique de la ville et donc de participer au financement du poste de chargé de mission politique de la ville, interlocuteur privilégié des structures de quartier, dont les missions principales sont :

- de faciliter l'accès au parc pour les populations issues des quartiers populaires, de les inciter à découvrir toutes les richesses de cet espace et de les aider à diversifier leurs pratiques dans un environnement sûr,
- d'améliorer l'information en direction des structures de quartiers sur les activités menées au parc,
- de mettre en place des actions innovantes dans le cadre des objectifs du CUCS.

Le montage financier de cette action pour 2007 et 2008 serait le suivant :

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| - Communauté urbaine | 40 000 €  |
| - État               | 36 600 €  |
| - Segapal            | 52 000 €  |
|                      | <hr/>     |
| - total              | 128 600 € |

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2007-4149 en date du 12 juin 2007 ;

#### **DECIDE**

**1° - Approuve** la participation de la Communauté urbaine au financement, en 2007 et 2008, du poste de chargé de mission politique de la ville du grand parc de Miribel-Jonage, sous forme d'un fonds de concours à la société d'économie mixte pour la gestion et l'animation des équipements de plein air et de loisirs du parc de Miribel-Jonage (Segapal), à hauteur totale de 40 000 € nets de taxes.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer, avec la Segapal, la convention liée.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007, 2008 et 2009 - compte 657 350 - fonction 824 - opération 0274.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,